



**HAL**  
open science

**Nicolas Picard, Le châtime<sup>n</sup>t suprême. L'application de la peine de mort en France (1906-1981), Institut universitaire Varenne, 2018.**

Philippe Artières

► **To cite this version:**

Philippe Artières. Nicolas Picard, Le châtime<sup>n</sup>t suprême. L'application de la peine de mort en France (1906-1981), Institut universitaire Varenne, 2018.. *Revue historique*, 2020. hal-03090502

**HAL Id: hal-03090502**

**<https://hal.science/hal-03090502>**

Submitted on 29 Dec 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Nicolas Picard, *Le châtement suprême. L'application de la peine de mort en France (1906-1981)*, Institut universitaire Varenne, 2018.

Le volumineux ouvrage de Nicolas Picard, édition de sa thèse soutenue sous la direction de Dominique Kalifa, participe du renouvellement historiographique sur cet objet que Michel Foucault avait dans *Surveiller et punir* en 1975 « exclu » de l'histoire, montrant comment la prison pénale l'avait « remplacée » pour devenir à partir du dix-neuvième siècle la « guillotine sèche », pour reprendre la formule de l'un des fondateurs du Comité d'Action des Prisonniers (CAP) aux lendemains des mutineries des années 1970. Les historiens de la justice avaient déjà montré la manière dont cette peine capitale perdure, notamment à travers des travaux d'histoire sociale en lien avec d'autres pénalités, notamment la relégation. L'originalité et l'apport du travail de Nicolas Picard, lauréat du prix de thèse de l'Institut Universitaire Varenne (2018) est double. Il s'intéresse au soixante-quinze dernières années de l'existence de la peine de mort, soit à la période 1906-1981 et à l'évolution des pratiques d'application de cette peine de mort, en étudiant notamment la manière dont les décisions sont prises dans les arènes judiciaires et administratives. Cette période s'inscrit entre deux propositions d'abolition, celle de Clémenceau et celle de Robert Badinter. Ce choix est déterminé surtout par des données quantitatives : les exécutions capitales double entre la fin du XIXe siècle (20 en 1899, 11 en 1900) et l'année 1907 (41 exécutions). A partir de 1906 et jusqu'aux années 1940, **le taux de condamnation à mort sur l'ensemble des condamnations prononcées ne cesse de croître alors même que leur nombre lui-même est stable** puis décroît (2285 en 1905, 2139 en 1920 1073 en 1937). La seconde période du siècle, après un pic entre 1946 et 1950 (de 78 à 50 condamnations par an), est marquée quant à elle par une baisse conséquente et constante de cette peine jusqu'à son abolition en 1981.

Deux autres chiffres animent d'emblée l'enquête de Nicolas Picard qu'il produit par un compte aussi méticuleux qu'utile. Entre 1906 et 1981, les tribunaux français en métropole prononcent 1375 peines de mort, dont 511 sont exécutées. **N. Picard en dessine une géographie précise, cour d'assises par cour d'assises, année après année ; ces données amènent l'historien à examiner tour à tour et selon une pluralité d'approches, qu'il emprunte y compris à la psychologie à la fois, l'ensemble des paramètres de ce faible recours et surtout de sa « minime » exécution effective.** L'auteur consacre des pages passionnantes à partir de l'analyse des archives de « l'administration des grâces » à une histoire de la pitié au vingtième siècle. **L'historien donne le nom de chacun des 1375 condamnés** – pour la période 1906-1916, il indique l'âge, la profession, la nationalité, le parcours pénal... En annexe, deux tableaux livrent ainsi la liste nominative complète des condamnés à mort, mentionnant la qualification du crime, le lieu de la condamnation, l'avis ministériel, la décision présidentielle. Ces tableaux, N. Picard en fait une lecture d'un immense sérieux, montrant comment en particulier au sein de l'Etat la grâce devient un marqueur politique fort.

Mais sans doute l'intérêt majeur de cette étude tient-il dans le fait qu'il embrasse cette peine sous tous ses aspects. On se souvient du livre important d'Anne Carol, *Au Pied de l'échafaud* (Belin, 2017), qui suivait quasi minute après minute l'exécution, mobilisant tous les outils d'une histoire sensible. Ici, Nicolas Picard ne néglige pas l'exécution de la peine dans sa matérialité, mais il la replace dans une histoire longue qui s'écrit aussi bien à partir des notes de cabinet de la Chancellerie que des rapports des surveillants pénitentiaires.

L'ouvrage par cette exhaustivité — l'historien a dépouillé les archives de près de 9 départements, en plus des archives présidentielles (publiques et parfois privées comme pour Vincent Auriol) et bien sûr des archives centrales du ministère de la Justice — constitue tout à la fois une étude et une ressource. N. Picard produit des données qui prennent la forme de courbes et de tableaux dont il sait aussi montrer les biais. Ces données quantitatives sont, il faut le souligner, un apport majeur, s'inscrivant en cela dans les travaux de Jean-Claude Farcy. Mais, et c'est l'autre mérite de ce travail, à partir d'une inflexion, **l'historien propose** une analyse qui soudain articule à un chiffre un condamné. De la carte départementales des condamnations, surgit ici Girard Leroy en 1905, criminel de grand chemin ou plus tard le jeune Paul Chalon, qui égorge sa grand-tante pour la voler.

L'ouvrage est construit en douze chapitres qui examine la « fabrique » du condamné à mort. Sans gommer les singularités propres à chaque cas, Nicolas Picard, par ce travail qui revisite les archives les plus austères, renverse le point de vue et peint l'histoire des lieux de la condamnation. Ces lieux sont bien sûr les pages des journaux, la salle du tribunal et ses débats, ceux de l'Assemblée nationale aussi, ceux des bureaux de Présidence, ses appartements aussi, mais également les lieux de détention, l'ultime cellule mais surtout le dehors — dans le cas des grâces. On pourra ainsi être surpris par le choix de la rue, qui inaugure ce parcours et par l'analyse que l'historien fait de la pulsion collective, celle du désir de lynchage « populaire » ; bien que seulement esquissée, il nous semble au contraire particulièrement intéressant par les pistes qu'il ouvre. Car à lire N. Picard, on s'interroge très vite, sans qu'il le conceptualise, sur cette histoire en creux de la vengeance. Condamner à mort pourrait constituer non pas une des formes « socialisée » et « acceptable » mais une forme « rationalisée » de celle-ci. A la vengeance et à la pitié nous **ajouterions parmi les grands axes que l'historien** la notion de cruauté : comment et pourquoi une cruauté d'Etat est-elle opposée à une cruauté individuelle, celle de l'acte commis par prévenu ? S'en tenant toujours à son souci d'écrire en somme l'histoire moins d'une abolition mais ~~au contraire~~ d'une permanence, N. Picard dresse ainsi un riche tableau de la France du vingtième siècle. Il inscrit en cela son travail dans les traces de celui de Dominique Kalifa, et cette fois non par les images et les récits, mais par les chiffres et les circulaires, archives grises, **mettant** en évidence remarquablement un imaginaire social de la peine.

Philippe Artières